

Formation professionnelle continue

« Dispositif de Surveillance et d'Intervention (DSI) au sein d'une école de surf »

Objectifs	Accompagner les écoles de surf (commercial ou associatif) dans leur professionnalisation en particulier sur la mise en place obligatoire d'un Dispositif de Surveillance et d'Intervention (DSI).
Public	Moniteur de surf diplômé (BPJEPS Surf, BEES 1 surf, BEES 2 Surf et DEJEPS Surf) responsable d'une école de surf (commerciale ou associative) ou responsable de l'organisation des secours au sein de l'école. Volumes horaires – 31 heures avec 2 heures d'accompagnement.
Dates	Module 1 : mercredi 23 mai au vendredi 25 mai 2018 (19 h) Module 2 : jeudi 15 novembre et vendredi 16 novembre 2018 (12 h)
Durée	Module 1 + Module 2 : 31 h
Contenus	Recyclage PSE1 Construire un Dispositif de Surveillance et d'Intervention (DSI) spécifique aux écoles de surf. Mettre en œuvre et manager un Dispositif de Surveillance et d'Intervention (DSI) au sein d'une école de surf. Evaluer son Dispositif de Surveillance et d'Intervention (DSI) d'une école de surf dans un processus permanent d'amélioration. Prendre en compte les évolutions du cadre réglementaire et jurisprudentiel des éducateurs sportifs et établissements d'activités physiques et sportifs.
Frais pédagogiques	<p>Pour les structures affiliées à la Fédération française de Surf ou les Ecoles Labellisées par la Fédération Française de Surf (inscription auprès de la Ligue Bretagne de Surf à surfliguebzh@gmail.com) 450 euros de frais pédagogiques (dont 80 € d'accompagnement) <input type="checkbox"/> Renseignements au 06-98-87-29-56.</p> <p>Pour les structures non-affiliées à la Fédération Française de Surf (inscription auprès du service formation de l'ENVSN à secretariat.formation@envsn.sports.gouv.fr). 514 euros de frais pédagogiques (dont 80 € d'accompagnement) <input type="checkbox"/> Renseignements au 02-97-30-30-33.</p>
Possibilité d'hébergement et de restauration	Fiche d'inscription jointe
Inscription	Fiche d'inscription à télécharger sur le site http://envsn.fr et à renvoyer au secrétariat pour le 11 mai 2018, dernier délai.
Contacts	Administratif isabelle.kerzerho@envsn.sports.gouv.fr - 02-97-30-30-33 Pédagogique : david.rontet@envsn.sports.gouv.fr



PROGRAMME DE FORMATION

Module 1 : du mercredi 23 au vendredi 25 mai 2018

Analyse et programmation du Dispositif de prévention et de sécurité de votre école de surf

Mercredi 23 mai 2018 : - Recyclage PSE 1 (7 heures)

Intervenants : SSOps - SAUVETAGE ET SECOURISME OPÉRATIONNELS

Jeudi 24 mai 2018 : - Méthodologie et management du risque dans un établissement d'activité nautique (enseignements du Dispositif de Surveillance et d'Intervention des centres nautiques) (6 heures)

Intervenants : Michel Bazile (Formateur ENVSN – spécialiste des DSI), Glenn Bonneau (ETR formation Ligue Bretagne de Surf et Formateur ENVSN – BPJEPS Surf)

Vendredi 25 mai 2018 : - Evolutions règlementaires sur les établissements d'activité physique et sportive
- Atelier d'écriture du Dispositif de Surveillance et d'Intervention (DSI) de votre école de surf (6 heures)

Intervenants : David Rontet (Formateur ENVSN – Coordinateur du BPJEPS Surf et chargé de mission Groupe ressources « Sport, Mer et Littoral », Michel Bazile (Formateur ENVSN – spécialiste des DSI), Glenn Bonneau (ETR formation Ligue Bretagne de Surf et Formateur ENVSN – BPJEPS Surf).

Avril-Juin : Phase de mise en œuvre du Dispositif de Surveillance et d'Intervention (DSI) dans votre école de surf (2 heures).

Module 2 : du jeudi 15 au vendredi 16 novembre 2018

Synthèse et processus d'amélioration du Dispositif de Surveillance et d'Intervention de votre école de surf

Jeudi 15 novembre 2018 : - Evaluation du Dispositif de Surveillance et d'Intervention de votre école de surf (DSI)
- Comment intégrer la veille juridique dans l'évolution de son Dispositif de Surveillance et d'Intervention (DSI) de votre école de surf (6 heures)

Intervenants : Christophe Lino (Formateur ENVSN – Avocat spécialisé sur les activités nautiques, Michel Bazile (Formateur ENVSN – spécialiste des DSI), Glenn Bonneau (ETR formation Ligue Bretagne de Surf et Formateur ENVSN – BPJEPS Surf)

Vendredi 16 novembre 2018 : - Atelier d'écriture sur la finalisation du Dispositif de Surveillance et d'Intervention (DSI) de votre école de surf (6 heures).

**Formation professionnelle continue
« Dispositif de Surveillance et d'Intervention (DSI) au sein d'une école de surf »**

Nom * :

Prénom * :

Adresse* :

Tél.* :

Mail* :

**Champs à renseigner obligatoirement*

Si prise en charge financière par un employeur, un club ou une association, un OPCA... ET une adresse différente de celle mentionnée ci-dessus, merci d'indiquer précisément l'adresse de facturation.

Nom :

Adresse* :

Tél.* :

Mail* :

**Champs à renseigner obligatoirement*

➤ Je serai présent(e) à la formation professionnelle « Prévention et Sécurité au sein d'une école de surf » module 1 (23-24-25 mai 2018) et module 2 (15-16 novembre 2018) OUI NON

➤ Frais pédagogiques* : 514 euros (dont 80 € d'accompagnement)

A

le.....

Signature

**PS : Inscription auprès de la Ligue Bretagne de Surf pour les structures affiliées à la Fédération Française de surf*



FICHE DE RESERVATION RESTAURATION/HEBERGEMENT

Formation professionnelle continue

« Dispositif de Surveillance et d'Intervention (DSI) au sein d'une école de surf »

Module 1 : du mercredi 23 au vendredi 25 mai 2018 (19 h)

Module 2 : jeudi 15 novembre 2018 et vendredi 16 novembre 2018 (12 h)

A retourner complétée et signée au service formation : isabelle.kerzerho@envsn.sports.gouv.fr

NOM (*en majuscule*) : Prénom (*en majuscule*):.....

Adresse* (*en majuscule*) :

Adresse de facturation* (*en majuscule*) :

Code Postal (*en majuscule*) VILLE (*en majuscule*) :

N° Téléphone (*en majuscule*) : Mail (*en majuscule*) :.....

**Champs à renseigner obligatoirement*

				Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Hébergement Régate	Chambre Double (prix par personne)	Nuit et Petit-déjeuner	17€				
	Chambre individuelle	Nuit et Petit-déjeuner	23,50€				
Hébergement Croisière	Chambre double (prix par personne)	Nuit et Petit-déjeuner	24€				
	Chambre individuelle	Nuit et Petit-déjeuner	30€				
Restauration seule		Déjeuner	10,90€				
		Diner	10,90€				

NB : Toute prestation annulée moins de 48 h à l'avance sera facturée.

Règlement sur place auprès de l'Agence Comptable.

A
le.....

Signature

